

## BRÈVES

### TERRAÉ : LA PLATEFORME D'INFORMATION SUR L'AGROÉCOLOGIE

Qu'est-ce que l'agroécologie ? Comment est-elle mise en œuvre ? Quelles en sont les implications économiques et sociales ? Quelles pratiques agricoles peuvent être qualifiées d'agroécologiques ?

La plateforme Terraé apporte des réponses, au travers de témoignages, d'analyses techniques, de retours d'essais en champ, de webinaires, et autres contenus co-construits avec les acteur-ric-e-s du secteur agricole wallon.

Projet wallon de transition agroécologique, Terraé c'est également un réseau de 40 agriculteur-ric-e-s, le développement d'un référentiel des pratiques agroécologiques, d'un outil d'évaluation de la biodiversité fonctionnelle, et plusieurs autres actions destinées à faire évoluer les pratiques.

Toutes alimenteront progressivement cette plateforme co-construite avec les agriculteur-ric-e-s du réseau et tout acteur-ric-e de l'agroécologie désireux-euse de partager du contenu.

Envie d'en savoir plus ? Découvrez comment des agriculteur-ric-e-s mettent en place une transition agroécologique ? Apporter votre contribution ? RDV sur [www.terrae-agroecologie.be](http://www.terrae-agroecologie.be) !

# REFORME DU CODT : DONNONS DU POUVOIR A CELLES ET CEUX QUI PROTEGENT NOS RESSOURCES NATURELLES !

**En Wallonie, la réglementation concernant l'aménagement du territoire et l'urbanisme, ou Code de développement territorial (CoDT), est en cours de réforme. La société civile y voit une opportunité pour protéger plus efficacement les terres nourricières et les espaces naturels. Si, aujourd'hui, il est possible de demander une modification du plan de secteur pour bétonner des espaces non urbanisables, l'inverse n'est pas prévu par la législation. Pour de nombreuses associations et collectifs citoyens, demander que des espaces soient protégés de l'urbanisation est un droit légitime pour aider à la protection de la nature et de l'agriculture familiale wallonne.**

### CONTEXTE : DES RESSOURCES EN DANGER

La réforme du CoDT s'inscrit dans un contexte de pression croissante sur nos ressources naturelles.

En Wallonie, chaque jour, l'équivalent de 3 terrains de foot disparaît sous le béton, soit en moyenne 1560 hectares par an. La Belgique se place en deuxième position du classement européen de l'étalement urbain<sup>1</sup>.

Les plans de secteur déterminant les différentes affectations du sol (zone agricole, zone d'habitat...) ont été adoptés il y a plus de 40 ans. Ils ont favorisé cet étalement urbain, principalement aux dépens des terres agricoles. De nombreuses ressources naturelles se situent en zone constructible et sont donc directement menacées par l'urbanisation.

Nos terres, pourtant essentielles à la recherche de souveraineté alimentaire et à la poursuite du modèle d'agriculture familiale wallon, sont en danger. Près de 50 000 hectares utilisés par nos agri-

culteurs et agricultrices, mais constructibles selon ces plans, pourraient disparaître demain si rien n'est fait pour les protéger<sup>2</sup>.

### DES ÉCARTS QUI FONT LA PART BELLE AU BÉTON

Ce plan de secteur n'est pourtant pas immuable, et si l'on en croit les chiffres de ces dernières années, il semble toujours bouger dans une même direction : celle du béton. Entre 2005 et 2016, 1589 ha de terres agricoles ont été convertis par la Wallonie ou les intercommunales en zones urbanisables, principalement pour créer de nouvelles zones d'activités économiques (zonings). Malgré les promesses de compensation, seuls 352 ha ont été ré-attribués à l'activité agricole. Ils sont souvent d'une qualité moindre que la terre initiale<sup>3</sup>.

En creusant cette réalité, on découvre un fait étonnant : si le CoDT permet à une personne physique ou morale, privée ou publique de faire une demande de révision du plan de secteur, ce n'est actuellement possible que pour créer de nouvelles zones à bétonner. Pour

ceux et celles qui voudraient protéger les terres nourricières de l'urbanisation, l'opportunité de créer de nouvelles zones non urbanisables n'existe tout simplement pas.

## INVERSER LA TENDANCE - OUVRIR UN DROIT LÉGITIME POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Ce déséquilibre révèle un manque de prise en compte des enjeux de préservation de nos biens communs. Nous insistons sur l'urgence d'inverser cette tendance dans la réforme à venir.

Différents chemins sont possibles, notamment celui d'ouvrir ce droit, simple et légitime, pour la société civile et les citoyen-nés de demander une modification du plan de secteur au motif de protection, et non de destruction de nos ressources naturelles. Permettons qu'au nom des enjeux de préservation du modèle d'agriculture familiale wallonne, de souveraineté alimentaire, de préservation de la biodiversité, on puisse protéger les terres de l'urbanisation.

Pour que le territoire wallon soit le territoire de toutes et tous et non de quelques-un-es, il est essentiel de permettre à la société civile, aux citoyens et citoyennes d'être une force de proposition dans l'aménagement du territoire et de ne pas les cantonner à un rôle défensif chaque fois qu'un projet nuisible se présente.

Les plans de secteur déterminant les différentes affectations du sol (zone agricole, zone d'habitat...) ont été adoptés il y a plus de 40 ans.



Cette mesure représenterait un premier pas démocratique pour permettre à la population wallonne d'activement s'impliquer dans la gestion de son territoire. Évidemment, des initiatives bien plus ambitieuses seront nécessaires pour protéger les terres de l'artificialisation. Cela demandera à nos gouvernements successifs de cesser de considérer nos terres comme des marchandises pour enfin les reconnaître comme des biens communs, devant être gérés et protégés comme tels.

<sup>1</sup>Iweps (2022), « État de l'environnement wallon : Artificialisation du territoire ». <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/TERRIT%202.html>

<sup>2</sup>Grandjean, M., (2016), « Le foncier agricole face à l'artificialisation des terres en Wallonie : Analyse croisée des données issues du cadastre et des données relatives à la superficie agricole utile ». Note de recherche CPDT, n°66.

<sup>3</sup>Defourny, A., (2023). "La zone agricole, espèce menacée en voie d'extinction ?". Canopea. <https://www.canopea.be/la-zone-agricole-espèce-menacée-en-voie-d'extinction/>

Carte blanche rédigée par Agroecology in Action et publiée dans Le Soir le 16 novembre. Disponible en ligne sur cette adresse : <https://www.lesoir.be/549802/article/2023-11-16/reforme-du-codt-donnons-du-pouvoir-elles-et-ceux-qui-protègent-nos-ressources>

## Bartholomé Xavier Votre spécialiste en groupes électrogènes

- Groupes électrogènes Svensson de 2 à 2000 KVA
- Mâts lumineux
- Avec 3 ans/3000 H de garantie
- Divers modèles de 4 à 60 KVA en stock
- Déplacement et conseils sur place



[www.electro-hydro.be](http://www.electro-hydro.be)



Distributeur agréé  
CASTROL

Rue Saint-Jean, 28  
6120, Cour-sur-Heure

0475/69.92.55

[bartholome.xavier@gmail.com](mailto:bartholome.xavier@gmail.com)

